



Conseil national
de l'information statistique

Commission Entreprises et stratégies de marché

20 novembre 2013

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951

Formulées par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :

1. Données concernant l'impôt sur les bénéfices réels agricoles (BRA) [2](#)
2. Données du fichier des départs en retraite de la Mutualité sociale agricole (MSA) [3](#)
3. Données du fichier des installations de la Mutualité sociale agricole (MSA) [4](#)

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

1. Service demandeur

Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

2. Organisme détenteur des données demandées

Ministère de l'économie et des finances - Direction Générale des Finances Publiques

3. Nature des données demandées

Données collectées dans le cadre des déclarations fiscales pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices agricoles (BRA). Il s'agit de l'ensemble des exploitations qui déclarent au titre des bénéfices réels agricoles.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Améliorer les estimations de revenus agricoles des exploitations imposées au bénéfice réel agricole de manière à élargir le champ de référence actuel, celui du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), pour calculer un tel indicateur.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Appariement des déclarations fiscales au titre du bénéfice réel agricole avec les données des enquêtes Recensement et Structures. Études. Analyses.
Expertise de cette nouvelle source pour l'élaboration des Comptes de l'agriculture.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Diversifier et consolider les sources permettant d'appréhender les revenus tirés de l'activité agricole, qui se limitent au RICA actuellement, dans une optique microéconomique.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle.

8. Diffusion des résultats

Publications du SSP et des services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

1. Service demandeur

Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

2. Organisme détenteur des données demandées

Mutualité sociale agricole (MSA)

3. Nature des données demandées

Fichier annuel des exploitants agricoles ayant pris leur retraite au cours de l'année avec une identification individuelle interne à la MSA mais commune avec le fichier des cotisants. Si possible, il est souhaité que ce fichier comporte l'identification (numéro Siret) des exploitations dont les nouveaux retraités étaient les chefs juste avant leur retraite.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Enrichir les informations de la base de sondage pour la statistique agricole (BALSa) concernant les exploitations cessées ou en voie de cessation, sur un critère de raison de la cessation, pour permettre d'analyser les taux de départs en retraite et les taux de départs anticipés par type d'exploitation. Alimenter un modèle démographique des exploitations agricoles.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Appariement avec la base de sondage BALSa pour créer et alimenter une variable «départ en retraite, autre cause de départ», pouvant être croisée avec les codes d'activité (APET) et de taille des exploitations du répertoire.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Dans le nouveau dispositif des enquêtes du SSP sur la structure des exploitations agricoles, les informations recherchées n'existent plus. Elles ne sont pas disponibles par ailleurs.

7. Périodicité de la transmission

Une fois par an

8. Diffusion des résultats

Note de synthèse annuelle sur les causes des disparitions des exploitations agricoles depuis le RA 2010 par type d'exploitation et par région. Etude de la démographie des exploitations.

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

1. Service demandeur

Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

2. Organisme détenteur des données demandées

Mutualité sociale agricole (MSA)

3. Nature des données demandées

Fichier des données individuelles concernant les installations d'exploitants agricoles, contenant des informations sur l'identification (numéro Siret) des exploitations dans lesquelles ont lieu ces installations, ainsi que les « surfaces » d'installation de chaque exploitant ou co-exploitant.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Enrichir les informations issues du répertoire SIRUS concernant les exploitations nouvellement créées sur un critère de taille économique, pour permettre la constitution d'échantillons d'exploitations nouvellement créées, de bonne qualité, dans le cadre des enquêtes réglementaires de structures. Une étude sur la durée de vie de ces nouvelles exploitations est par ailleurs spécifiquement envisagée par le SSP à l'occasion de ces enquêtes.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Appariement avec les informations issues du référentiel SIRUS et des AVISIRUS, et intégration d'une nouvelle variable de taille dans la base de sondage du SSP. Le croisement de cette variable de taille avec des variables de code d'activité (APET) et de code juridique permettra de mieux stratifier l'univers des exploitations récemment créées.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les informations recherchées n'existent pas par ailleurs pour les exploitations nouvellement créées. Elles viendront compléter les informations du même type issues de nos enquêtes pour les exploitations déjà existantes et vont permettre d'améliorer la qualité des échantillons du SSP.

7. Périodicité de la transmission

Une fois par an.

8. Diffusion des résultats

Note de synthèse sur la caractérisation des créations depuis le RA, et prise en compte de ces caractéristiques dans la base de sondage. Éventuellement, étude sur les exploitations nouvellement créées depuis le RA 2010 après l'enquête structure 2013.